



LUS VAN Henegouwen

LUS VAN HENEGOUWEN

Projet du Plan d'aménagement régional
Lus van Henegouwen

Dans les communes d'Avelgem et de Kluisbergen

Annexe IIIb : Note explicative – cartes



**Vlaamse
overheid**

**DEPARTEMENT
OMGEVING**

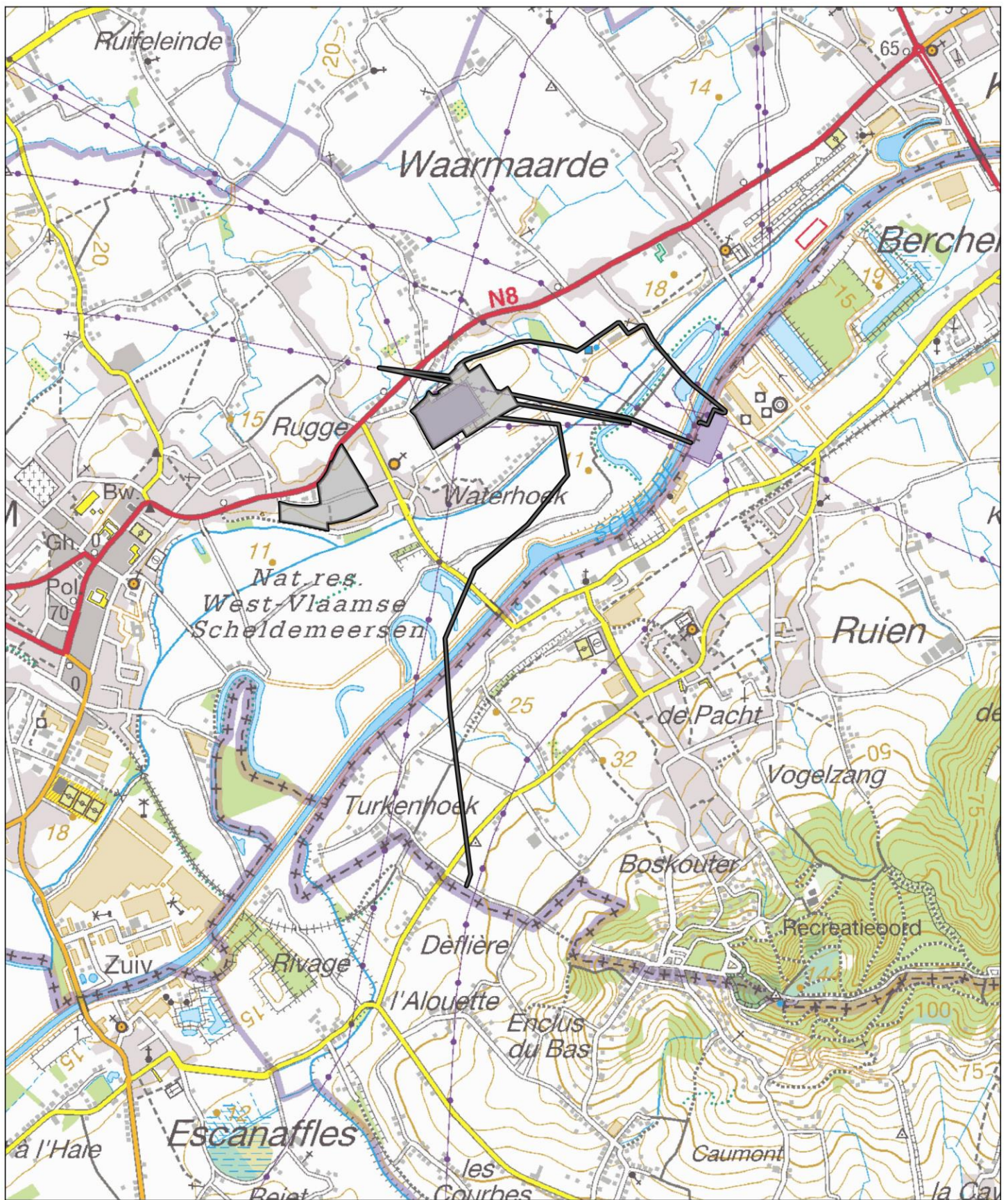
Ce document constitue l'annexe IIIB du GRUP Lus van Henegouwen.

Cette annexe contient les « **Note explicative – cartes** ».

Aperçu des autres annexes

- annexe I : Plan graphique
- annexe II : Prescriptions urbanistiques
- annexe IIIa : Note explicative – texte
- **annexe IIIb : Note explicative – cartes**
- annexe IV : Registre des parcelles faisant l'objet d'un changement d'affectation qui peut donner lieu à une indemnisation des dommages résultant de la planification spatiale, à une taxe résultant des bénéfices de la planification ou à une compensation
- annexe V : Projet de plan-MER
- annexe VI : Note de scoping 2

Conformément à l'article 2.2.3 du VCRO, le plan d'aménagement régional Lus van Henegouwen a été élaboré au sein d'une Planteam, avec la collaboration des planificateurs spatiaux Griet De Mulder et Christine Daniels.



Légende

Zone du plan

Source : Carte topographique à 1:50 000 (couleur), © Institut géographique national

Annexe IIIb. Note explicative – cartes Carte 0 Localisation de la zone du plan

Échelle : 1:25.000

0 250 500 750 1.000 M

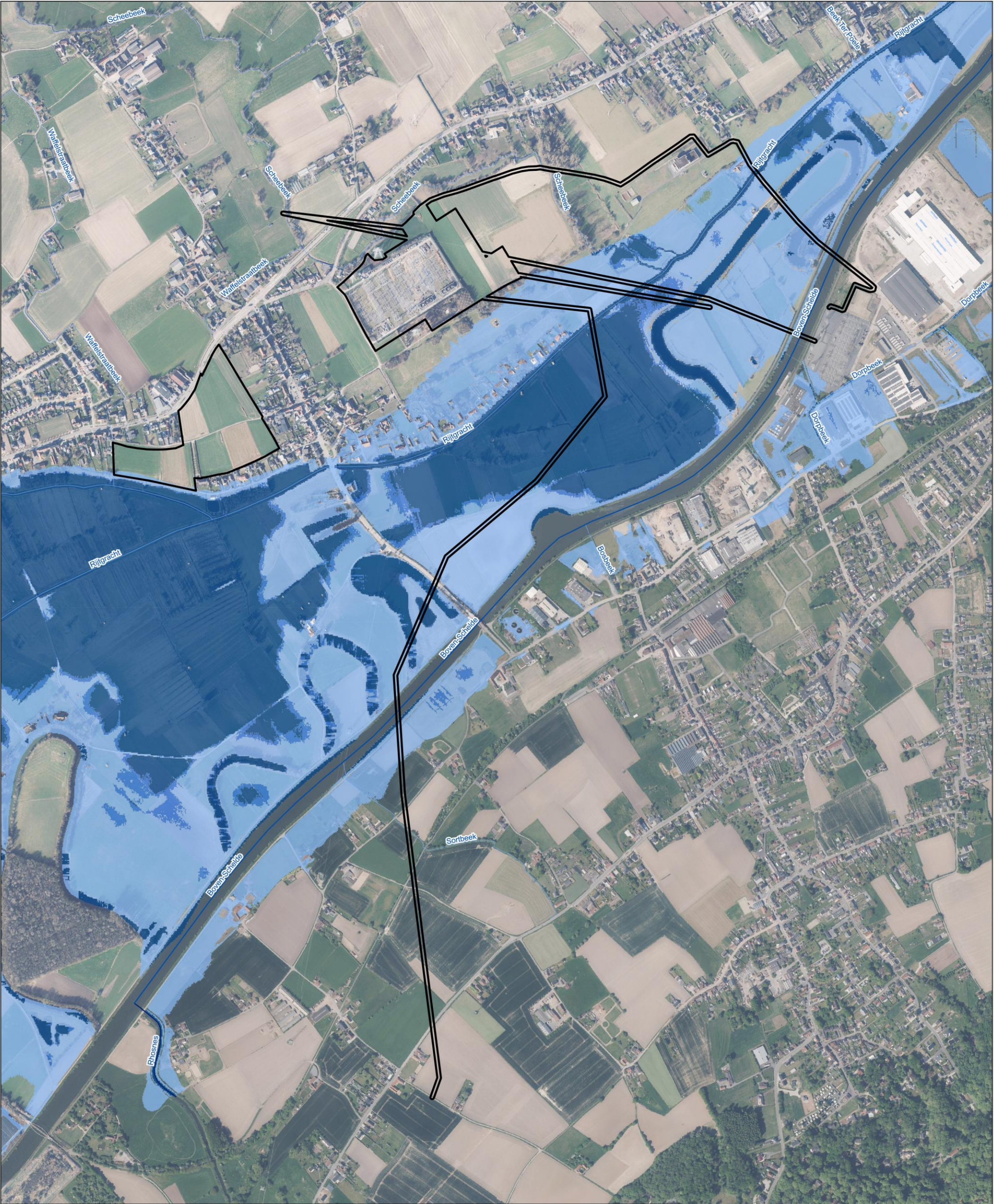


Conception
Plan d'aménagement régional « Lus van Henegouwen »
RUP_02000_212_00560_00001



**Autorité
flamande**

DÉPARTEMENT
ENVIRONNEMENT
T



Légende

- Zone du plan
- Navigable
- Classé, première catégorie
- Classé, deuxième catégorie
- Classé, troisième catégorie
- Fossé d'intérêt général

Zones sensibles aux inondations fluviales 2023 (Évaluation aquatique)

- A - Aucune inondation modélisée
- B - Faible risque d'inondation dans le contexte du changement climatique
- C - Faible risque d'inondation
- D - Risque modéré d'inondation

Source : Orthophotomosaïque, échelle moyenne, images hivernales, couleur, version la plus récente, Flandre, Digitaal Vlaanderen – Zones sensibles aux inondations, VMM

Annexe IIIb. Note explicative – cartes
Carte 1a Situation factuelle existante : photo aérienne avec indications (fluvial)

Échelle : 1:10.000

0100200300400500 M

N



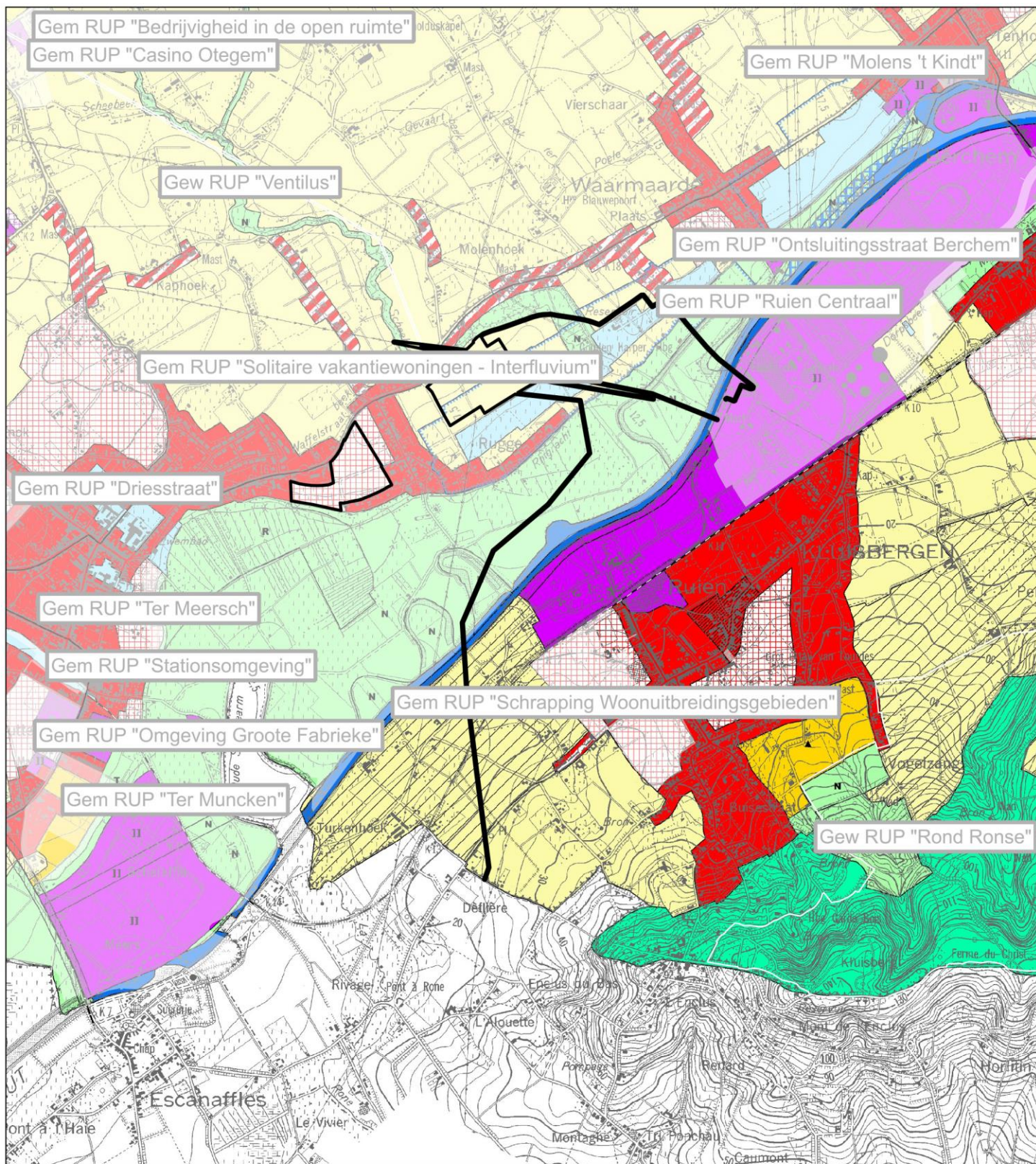
Légende

- Zone du plan
- Navigable
- Classé, première catégorie
- Classé, deuxième catégorie
- Classé, troisième catégorie
- Fossé d'intérêt général

Zones sensibles aux inondations pluviales 2023 (Évaluation aquatique)

- A - Aucune inondation modélisée
- B - Faible risque d'inondation dans le contexte du changement climatique
- C - Faible risque d'inondation
- D - Risque modéré d'inondation

Source : Orthophotomosaïque, échelle moyenne, images hivernales, couleur, version la plus récente, Flandre, Digitaal Vlaanderen – Zones sensibles aux inondations, VMM



Légende

- Zone du plan
- Plan d'aménagement régional
- Plan d'aménagement provincial ou communal
- Suppression de la bande de réservation
- Zone publique sensible à l'eau
- Plan régional raster

Disclaimer :

Le plan régional visible sur cette carte est un produit dérivé des plans régionaux originaux et de leurs modifications. Le fond topographique visible sur cette carte date d'une période plus récente que celui qui a été utilisé pour le tracé des plans régionaux originaux. De ce fait, les informations contenues sur cette carte ont une valeur purement informative et ne sont donc pas juridiquement valables.

Source : Carte topographique à 1:10 000 (SO), © Institut géographique national

Annexe IIIb. Note explicative – cartes

Carte 2 Situation juridique actuelle : plan régional, modifications du plan régional, plans d'aménagement et zones publiques sensibles à l'eau

Conception
Plan d'aménagement régional « Lus van Henegouwen »
RUP_02000_212_00560_00001

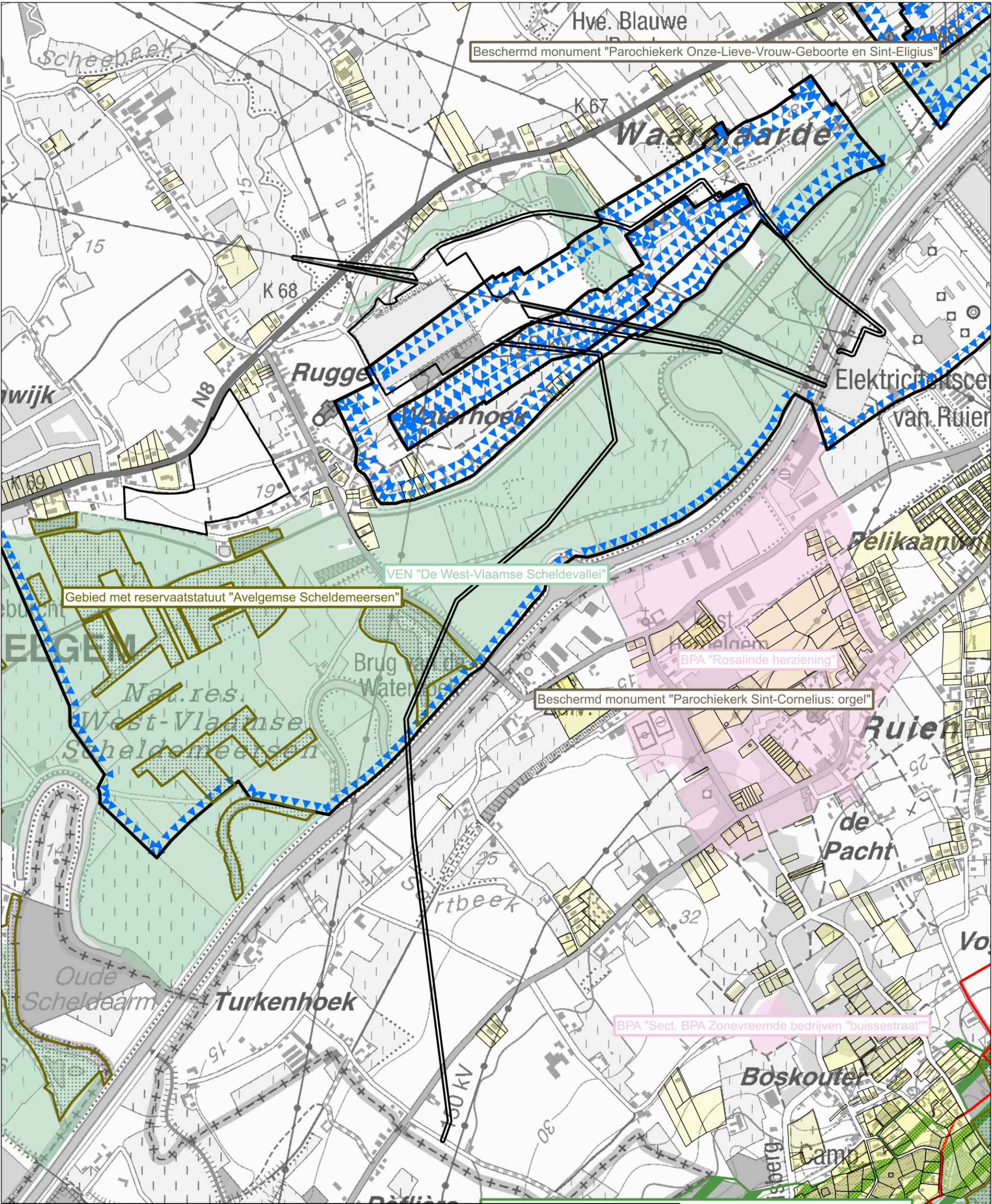
Échelle : 1:25.000

0 250 500 750 1.000 M



**Autorité
flamande**

**DÉPARTEMENT
ENVIRONNEMENT**



Légende

Zone du plan	Atlas des éléments paysagers remarquables reconnu	Directive Habitats	Zone de rive
Lotissements repris du registre des permis et du guichet environnement	Paysage protégé	Directive Oiseaux	Zone inondable délimitée
Plan particulier d'aménagement	Monument protégé	Zone VEN	Zone de protection des eaux de surface
Zone dunaire protégée	Sites urbains et ruraux protégés	Paysage de prairie de polder	
Pour la zone agricole importante pour la zone dunaire	Site archéologique protégé	Zone ayant le statut de réserve	

Source : Carte topographique à 1:25 000 (SO), © Institut géographique national

Échelle : 1:10.000

0 100 200 300 400 500 M

N

Annexe IIIb. Note explicative – cartes

Carte 3 Situation juridique existante : autres plans

Conception
Plan d'aménagement régional « Lus van Henegouwen »
RUP_02000_212_00560_00001

Autorité flamande

DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT

Ardenne en andere Zuidvlaamse bossen

Relict "Vlaamse Ardennen van Koppenberg tot Kluisberg"

Gebied met reservaatstatuut "Kluisbos"

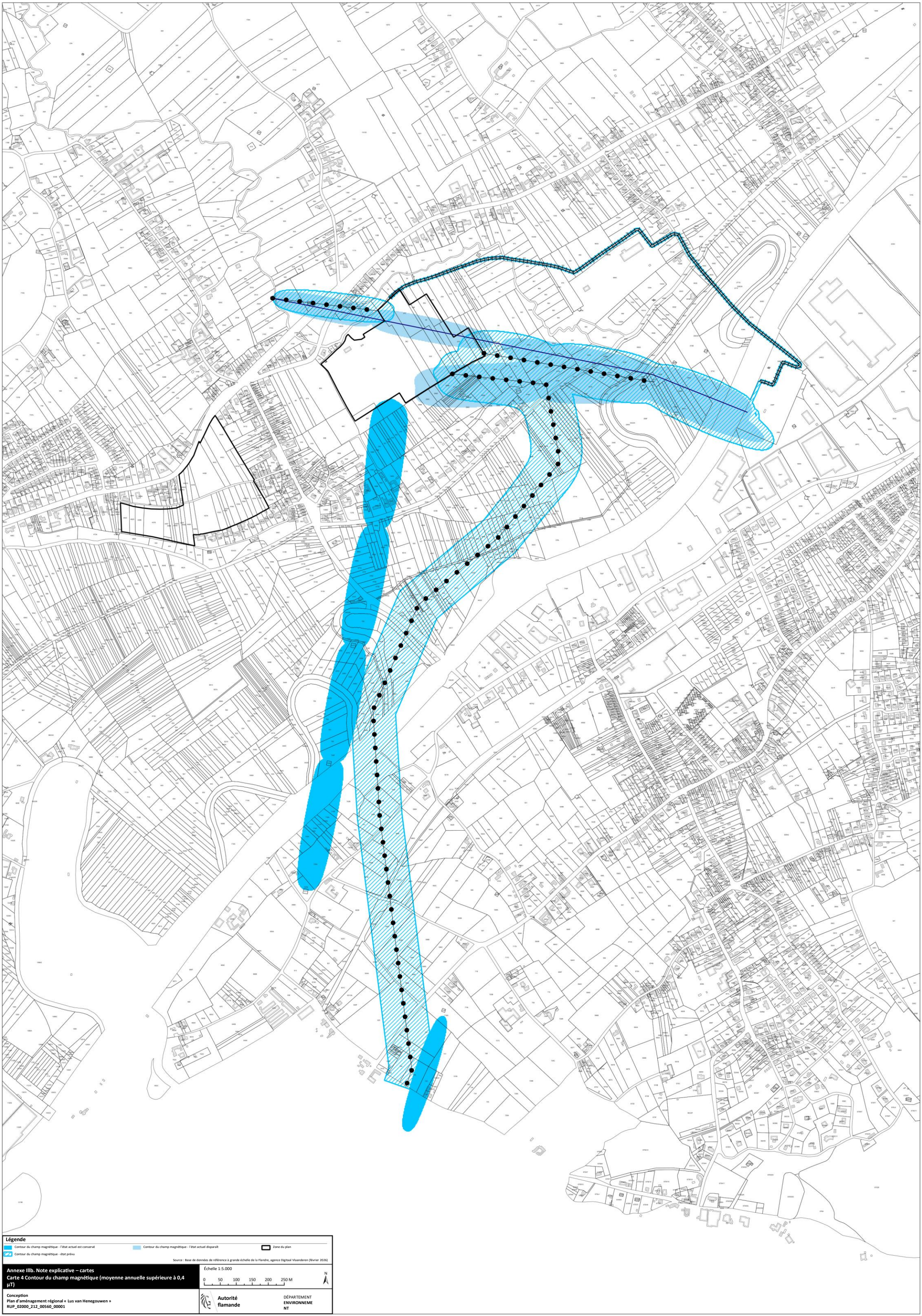
Randonneurs

is du Haut

Renard

la

100



Légende

Contour du champ magnétique - l'état actuel est conservé

Contour du champ magnétique - l'état actuel disparaît

Contour du champ magnétique - l'état prévu

Zone du plan

Source : Base de données de référence à grande échelle de la Flandre, agence Digitaal Vlaanderen (février 2024)

Annexe IIIb. Note explicative – cartes

Carte 4 Contour du champ magnétique (moyenne annuelle supérieure à 0,4 μT)

Échelle 1:5.000

0 50 100 150 200 250 M

N

Conception

Plan d'aménagement régional « Lus van Henegouwen »

RUP_02000_212_00560_00001

Autorité flamande

DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT

NT